

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis contre ce projet.

Il est important de garder des terres agricoles et la commune doit avoir une politique au service de la sobriété foncière.

La loi Climat et résilience n° 2021-1104 fixe un objectif de « zéro artificialisation nette ».

Des solutions existent, Il y a d'autres alternatives certes moins faciles mais envisageables.

La commune de Saint-Julien-du-Sault souhaite construire un nouveau centre de loisirs ainsi qu'un gymnase.

D'après la notice du projet, le centre de loisirs actuel est trop petit. Si on regarde le projet du nouveau centre de loisirs il pourrait facilement tenir sur le lieu du centre de loisirs actuel.

Il faudrait reconstruire mais cela éviterait de garder un bâtiment qui n'aurait plus d'utilité.

Pour le parking, le projet est proche du centre-ville pour éviter les transports, il serait plus judicieux de développer les pistes cyclables que d'augmenter la taille du parking.

De plus, la zone commerciale proche pourrait être utilisée.

Pour le Gymnase, je vois deux solutions possibles.

La première, est de le construire au stade J. Sax. La commune a deux stades de foot, l'un d'eux pourrait être remplacé par le gymnase qui permettrait de jouer au foot en intérieur.

La situation du gymnase serait centralisée aux abords d'autres structures sportives.

L'autre solution, la plus audacieuse, est la réhabilitation de la friche industrielle du centre-ville, certainement plus compliquée à mettre en œuvre mais qui valoriserait le centre-ville.

Des aides existent (trois dispositifs de l'ADEME ) pour de telles réhabilitations, ce qui diminuerait le coût de l'investissement.

Laissons un peu de nature aux portes de Saint Julien.

Pour conclure, je pense qu'en démocratie, exproprier quelqu'un doit être une action de dernier recours et cela n'est pas le cas ici.

Cordialement,

Isabelle Dhenin.